

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 07/08/2024 - 105774 - 1998 B 10407 - 419 568 456 - 3+1 ARCHITECTES

S.A.R.L « 3+1 ARCHITECTES »
18, Rue Chaudron
75010 PARIS
12 000 Euros
491 568 456 RCS PARIS

Greffé du tribunal de commerce de Paris	
Acte déposé le :	
07 AOUT 2024	
Sous le N° :	
105 774	MP

PROCÈS-VERBAL

Assemblée Générale Ordinaire du 5 juillet 2024 à 14 h 30

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE ET LE

Et le 5 juillet à 14 h 30, les associés se sont réunis au siège en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

Mademoiselle Mathilde CALBA représentant 374 parts en pleine propriété

Madame Valérie FLICOTEAUX représentant 374 parts en pleine propriété

Total des parts présentes ou représentées : 748,00 parts en pleine propriété sur les 750 parts composant le capital social, Madame Nadine FLICOTEAUX n'ayant pu venir à l'assemblée.

Madame Valérie FLICOTEAUX préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- ☐ Approbation des comptes
- ☐ Quitus de la gestion
- ☐ Affectation du résultat
- ☐ Rémunération de la gérance
- ☐ Pouvoirs à donner.

Puis le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- ☐ Les rapports du gérant,
- ☐ Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

MC NF

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

1ère RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 lesquels font apparaître un bénéfice de 36 727 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise au vote a été adoptée à l'unanimité des parts présentes

2ème RÉOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter ce bénéfice au compte « report à nouveau » ce qui portera ce compte en instance d'affectation à la somme de 7 263 €.

Cette résolution mise au vote a été adoptée à l'unanimité des parts présentes

3ème RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise au vote a été adoptée à l'unanimité des parts présentes

4ème RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération versée à la gérance au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Cette résolution mise au vote a été adoptée à l'unanimité des parts présentes, étant précisé que chaque associé intéressé n'a pas participé au vote concernant sa propre rémunération.

5ème RESOLUTION

L'assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise au vote a été adoptée à l'unanimité des parts présentes

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Le gérant



Les associés



NF

S.A.R.L « 3+1 ARCHITECTES »
18, Rue Chaudron
75010 PARIS
12 000 Euros
419 568 456 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2023

Mesdames,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions de l'article L 223-26 du Code de Commerce et des statuts de notre société pour vous présenter notre rapport de gestion et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 afin de les soumettre à votre approbation.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article R 223-18 du Code de Commerce qui ont été également tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par cet article.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît ci-dessous, résumant les principaux comptes du bilan :

ACTIF	Exercice clos le 31 décembre 2023
Immobilisations incorporelles	838
Immobilisations corporelles	5 060
Immobilisations financières	1 990
ACTIF IMMOBILISE	7 889
Stocks et en-cours	0
Avances et acomptes versés	0
Clients et comptes rattachés	37 705
Autres créances	1 053
Disponibilités	14 253
Valeurs mobilières de placement	0
Charges constatées d'avance	2 691
ACTIF CIRCULANT	55 703
TOTAL DE L'ACTIF	63 593

PASSIF	Exercice clos le 31 décembre 2021
Capital social	12 000
Réserve légale	1 200
Autres réserves	0
Report à nouveau	- 28 613
Résultat de l'exercice	35 876
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	20 463
Emprunts et dettes assimilées	12 595
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 894
Dettes fiscales et sociales	11 329
Autres dettes	
TOTAL DES DETTES	43 129
TOTAL DU PASSIF	63 593

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans l'état ci-après reproduit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur importance relative au chiffre d'affaires :

Chiffre d'affaires net	184 378
Subventions d'exploitation	0
Reprise sur amortissements et provisions	4
Autres produits	0
Achats de matières premières	0
Variation stocks de matières premières	0
Autres achats et charges externes	90 543
Impôts, taxes et assimilés	424
Charges de personnel	54 858
Dotations amortissements sur immobilisations	1 813
Dotations provisions sur actif circulant	0
Autres Charges	13
RESULTAT D'EXPLOITATION	36 727
Produits financiers	0
Produits exceptionnels	0
Charges financières	116
Résultat financier	-115
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	36 612
Résultat exceptionnel	-736
Impôt sur les bénéfices	0

RESULTAT NET COMPTABLE

35 876

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de cet exercice se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à la somme de 184 378 € contre 148 622 € pour l'exercice précédent.

Les frais de personnel se sont élevés à la somme de 54 858 € contre 47 178 € pour l'exercice précédent.

Il a été procédé à des dotations aux amortissements pour la somme de 1 813 € contre 164 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 36 727 € contre 6 815 € pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt est de 36 612 € contre 6 650 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu des produits et des charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de 35 876 € contre 6 650 € au titre de l'exercice précédent.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 3 juin 2024 madame Valérie Flicoteaux a quitté ses fonctions ordinales et reviens s'investir à plein temps au profit de l'agence.

L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

- L'agence a signé un contrat avec l'association des parents d'élèves de l'enseignement catholique afin de procéder à la rénovation de leurs locaux de Paris 277 Rue Saint Jacques (75005)

Ce contrat devrait apporter un chiffre d'affaires substantiel à l'agence et fait parti de notre collaboration avec l'association « Ecotone » avec laquelle si la collaboration s'avère fructueuse d'autres dossiers peuvent nous être proposés.

- Nous avons depuis de nombreuses années travaillé sur un projet de chantier de rénovation avec la RIVP. Ce projet initié de longue date a vu son volume tripler en janvier 2024, de ce fait le chiffre d'affaires de l'agence sera impacté par cette augmentation du volume du chantier.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'objet même de notre société fait que nous n'avons rien à signaler à ce titre.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice clos le 31 décembre 2023 fait ressortir un bénéfice de 35 876 € que nous vous proposons d'affecter au compte « report à nouveau » ce qui portera ce compte en instance d'affectation à la somme de 7 263 €.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.

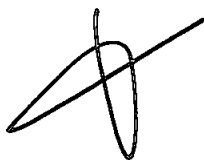
REMUNERATION DE LA GERANCE

Nous allons statuer sur la rémunération de la gérance.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à PARIS

Le 1^{er} juin 2024



Les gérantes



65 avenue Kléber
75116 Paris
FRANCE
T : +33 (0) 1 44 34 08 00
F : +33 (0) 1 44 34 08 32

www.sefico-nexia.com



3 + 1 ARCHITECTES

18 RUE CHAUDRON
75010 PARIS

Liasse fiscale Déclarant
31/12/2023

SEFICO - Siège social - 65 avenue Kléber - 75116 PARIS - Tél : +33 (0) 1 44 34 08 00 - Fax : +33 (0) 1 44 34 08 32
Société d'Etudes Financières Economiques & Comptables, inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris Ile de France
Société par Actions Simplifiée au Capital de 153.000 Euros - RCS Paris B 652 021 577 00026 - NAF 741 C - Intracom
FR 88 652 021 577
Sefico Nexia is a member / representative of Nexia International, a Worldwide network of independent accounting and consulting firms

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 (Bilan)

Sommaire

0.1	2050 Bilan actif	3
0.2	2051 Bilan passif	4
0.3	2052 Compte de résultat	5
0.4	2053 Compte de résultat (suite)	6
0.5	2054 Immobilisations	8
0.6	2055 Amortissements	9
0.7	2056 Provisions inscrites au bilan	10
0.8	2057 Etat des créances et dettes	11
0.9	2058-A Détermination résultat fisc.	12
0.10	2058-B Déficits prov. non deduct.	13
0.11	Provisions non déductibles	14
0.12	2058-C Affectation du résultat	15
0.13	2059-A Détermin. plus moins-values	16
0.14	2059-B Affectation plus values C/T	18
0.15	2059-C Suivi des moins values L/T	19
0.16	2059-D Affectation plus values L/T	20
0.17	2059-E Détermination VA produite	21
0.18	2059-F Capital social	22
0.19	2059-G Filiales	23
0.20	Détail des charges constatées d'avance	24
0.21	CA18CHAPAY	25
0.22	DECLOYER - Mise à jour permanente des loyers	26
0.23	2065 Impôt sur les sociétés	27
0.24	2065 bis	28
0.25	2069-RCI	29

Désignation de l'entreprise : <u>SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>18 RUE CHAUDRON 75010 PARIS</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>	
Numéro SIRET * <u>4 1 9 5 6 8 4 5 6 0 0 0 3 4</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, <u>31/12/2012</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE
Disponibilités	CF	CG	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
TOTAL (III)		CJ	CK
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :

Désignation de l'entreprise		SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES		Néant ☐ *		
				Exercice N 31122023		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :12000...)			DA	12000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1200	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	-28613	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	35876	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	20463	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	12595	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	553	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	757	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	17894	
	Dettes fiscales et sociales			DY	11329	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	43129		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	63593		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	38159
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES

Néant ☐ *

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF
		FG	184378	FH	FI 184378
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	184378	FK	FL 184378
	Production stockée *				FM
	Production immobilisée *				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP
	Autres produits (1) (11)				FQ 4
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 184382
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS
	Variation de stock (marchandises)*				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 90543
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX 424
	Salaires et traitements *				FY 33000
	Charges sociales (10)				FZ 21858
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations : - dotations aux amortissements * (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce)		HS	GA 1813
		- dotations aux provisions			GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
	Autres charges (12)				GE 13
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 147654
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GG 36727
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GH
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL 0
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
	Total des produits financiers (V)				GP 0
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 116
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
	Total des charges financières (VI)				GU 116
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					
					GV -115
					GW 36612

(RENVOIS : voir tableau n° 2051) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Désignation de l'entreprise <u>SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES</u>										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	736
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	736
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)										HI	-736
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	184382
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	148506
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)										HN	35876
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme									HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières								HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG	
	(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *								HP	
		— Crédit-bail immobilier								HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées									IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées									IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)									HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD	
	(9) Dont transferts de charges									A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)									A2	21858
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :										
					facultatifs	A6	7445	obligatoires	A9	14413	
				dont cotisations facultatives Madelin	A7	7445					
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels :										Exercice N	
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Détail en annexe											
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N	
										Charges antérieures	Produits antérieurs

Désignation de l'entreprise : SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES

Exercice N, clos le : 31122023

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges sur opérations de gestion	736
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Amortissements des charges à répartir	
TOTAL	736
DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Provision spéciale de réévaluation	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	
DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Achats	
Services extérieurs	
Impôts et taxes	
Charges de personnel	
Charges de gestion courante	
Charges financières	
Redevances de crédit-bail	
TOTAL	
DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Ventes	
Subventions d'exploitation	
Produits de gestion courante	
Produits financiers	
TOTAL	

Désignation de l'entreprise SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES										31122023		Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	2323	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	14913	KW		KX			
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	19888	LC		LD	785		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		IJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	34802	LO		LP	785			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U		8V		8W			
		Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	1809	IU		IV	181				
TOTAL IV				IQ	1809	IR		IS	181				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	38935	ØH		ØJ	967				

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		1		2				4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO		LV		LW	2323	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		IZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	14913	MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	20673	MU		
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	35587	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IO		ØX		ØY		ØZ	
		Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	1990	2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK	1990	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	39902	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES	31122023	Néant ☐ *
--	----------	----------------------------------

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	1485	PF		PG		PH	1485
TOTAL I		RK	1485	RM		RN		RO	1485
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	10099	QE	583	QF		QG	10682
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	18613	QM	1230	QN		QO	19844
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	28712	QV	1813	QW		QX	30526
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	30198	ØP	1813	ØQ		ØR	32012

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incor		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
	TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO		
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES		31122023		Néant ☒	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
		1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		9U	9V	9W	9X		
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF				
	- financières	UG	UH				
	- exceptionnelles	UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES				31122023		Néant ☐					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	1990	UV	1990	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	37705		37705					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1053		1053					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	2691		2691					
TOTAUX		VT	43440	VU	43440	W					
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	12595		8382		4212				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	17894		17894						
Personnel et comptes rattachés		8C	2136		2136						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	5484		5484						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3709		3709						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	553		553						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	42372	VZ	38159		4212				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	8325	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES		Exercice N clos le 13/11/2020		
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ☒ ET ☐ Néant		13/11/2020		
I. RÉINTÉGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
		WA 35876		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)	WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		
	Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)	WI		
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ		
Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *		XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)		I7		
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	L7		
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		K7	
	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)		I8	
	- imposées au taux de 0 %		ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		WN	
Plus-values nettes à court terme			WO	
	Plus-values soumises au régime des fusions			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)			XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	SU		
Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage			Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			Y3	
		TOTAL I	WR 35876	
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *		WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)		WU		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV	
		- imposées au taux de 0 %	WH	
		- imposées aux taux de 19 %	WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure	WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs	XB	
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %	I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *		WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts	()	2A	XA
	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)			ZX
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *		ZY	
	Majoration d'amortissement *		XD	
	Entreprises nouvelles (art. 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2
	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5		
	ZFU - TE (art. 44 octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3
	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	
Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)			XC	
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)			PC	
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)			PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)			XS	
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	0	
	Dont déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI			
Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL			
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage			Y2	
			0	
III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II		
		XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	{	Bénéfice (I moins II)	XI 35876	
		Déficit (II moins I)	XJ	
Deficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL		
Deficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL	
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN 35876	
			XO	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES		31122023		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	36862
Déficits transférés de plein droit (art. 209-11-2 du CGI)				K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	35876
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)				K6	986
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)				YK	986
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 1° du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
		8X		8Y	
		8Z		9A	
		9B		9C	
Total des provisions pour risques et charges					
Provisions pour dépréciation *					
		9D		9E	
		9F		9G	
		9H		9J	
Total des provisions pour dépréciation					
Charges à payer					
		9K		9L	
		9M		9N	
		9P		9R	
		9S		9T	
Total des charges à payer					
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN		YO	
		↓ ligne W1		↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES

Exercice N clos le : 31122023

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
	TOTAL		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
TOTAL WQ		TOTAL XG	

Désignation de l'entreprise : SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	-35263	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	6650		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	-28613		Report à nouveau	ZG	-28613				
								(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	-28613
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)						J7		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance								YT	36244	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						J8		XQ	21136	
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	6722	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						ES	1466	ST	26440	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	90543	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	618	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						ZS		9Z	-194	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	424	
TVA	- Montant de la TVA collectée								YY	17904	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	7283	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *								OB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								OS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK			%	
	- Numéro de centre agréé *						XP				
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES

Néant ☒**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

		Date d'acquisition des éléments cédés* et Nature (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
		TOTAL					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

		Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
	13							
	14							
	15							
	16							
	17							
		TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES						
		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
		Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
Total des plus ou moins-values nette fiscale						
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique)						
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %		(A)	(B) Exonération par tiers	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ③.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ④.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 6=2+3-4-5
	À 19 %, ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % Ou À 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES</u>	Néant ☒ *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (3)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: **SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES**
Néant ☐ *
 Exercice ouvert le: **01012023** et clos le: **31122023**
DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :

Dont apprentis

Dont handicapés

Effectifs affectés à l'activité artisanale

YP

YF

YG

RL

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE**I - Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

OA

184378

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées

OK

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante

OL

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges

OT

TOTAL 1 OX

184378

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)

OH

4

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation

OE

Subventions d'exploitation reçues

OF

Variation positive des stocks

OD

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée

OI

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation

XT

TOTAL 2 OM

4

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats

ON

40552

Variation négative des stocks

OQ

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances

OR

30294

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

OS

Taxes déductibles de la valeur ajoutée

OZ

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)

OW

13

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée

OU

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

O9

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante

OY

TOTAL 3 OJ

70860

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée

(total 1 + total 2 - total 3)

OG

113521

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.

SA

113521

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case

EV

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)

GX

Effectifs au sens de la CVAE *

EY

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)

HX

Période de référence

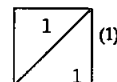
GY

GZ

Date de cessation

HR

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET

41956845600034

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES

ADRESSE (voie) 18 RUE CHAUDRON

CODE POSTAL 75010

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

750

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique CALBA Prénom(s) MATHILDE
 Nom marital % de détention 49,87 Nb de parts ou actions 374
 Naissance : Date N° Département 78 Commune 76540 Pays
 Adresse : N° Voie RUE ROLLON
 Code Postal 76000 Commune ROUEN Pays

Titre (2) Nom patronymique FLICOTEAUX Prénom(s) VALERIE
 Nom marital % de détention 49,87 Nb de parts ou actions 374
 Naissance : Date N° Département 59 Commune 75018 Pays
 Adresse : N° Voie RUE DAMREMONT
 Code Postal 75018 Commune PARIS Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	
	1

(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 4 1 9 5 6 8 4 5 6 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES

ADRESSE (voie) 18 RUE CHAUDRON

CODE POSTAL 75010

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

1 / 1

SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES

31122023

[illegible]

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

[illegible]

DECLARATIONS DES LOYERS PROFESSIONNELS



IDENTIFICATION DE LA SOCIETE DECLARANTE

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année

2024

N° SIREN

419568456

Dénomination de l'entreprise

SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES

CARACTERISTIQUES DES LOCAUX (Base DGFiP)

Référence 7511002259547111Z0202431

Voie

18 RUE CHAUDRON

Invariant 751100225954

Batiment/Entrée/Etage

A\01\00

ROF CFE3

Code postal

75010

Ville

PARIS 10

Top sous sol ☐Top Parking ☐

Occupation

Partiellement

Propriétaire :

Siren

552141533

Nom

5599 IMMOBILIERE 3F

MISE A JOUR PERMANENTE DES LOYERS PROFESSIONNELS

Précision sur l'adresse du local :

Nouveau propriétaire

Siren

Titre/F Juridique

Nom

Prénom

Loyer

Mode occupation

LOC

Montant loyer annuel

11880

Date de fin d'occupation

CARACTERISTIQUES DES LOCAUX (Base DGFiP)

Référence 7649803381557111Z1202448

Voie

12 RUE URSIN SCHEID

Invariant 764980338155

Batiment/Entrée/Etage

A\01\00

ROF

CFE5

Code postal

76140

Ville

PETIT QUEVILLY (LE)

Top sous sol ☐Top Parking ☐

Occupation

Partiellement

Propriétaire :

Siren

217604982

Nom

7210 COMMUNE DU PETIT QUEVILLY

MISE A JOUR PERMANENTE DES LOYERS PROFESSIONNELS

Précision sur l'adresse du local :

Nouveau propriétaire

Siren

Titre/F Juridique

Nom

Prénom

Loyer

Mode occupation

LOC

Montant loyer annuel

4148

Date de fin d'occupation



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012023 et clos le 31122023

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

SI PME innovantes, cocher la case ci-contre

SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

Adresse du siège social:

SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES

SIRET 4 1 9 5 6 8 4 5 6 0 0 0 3 4

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

18 RUE CHAUDRON

75010 PARIS

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées

Activités d'architecture

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable à 15% Déficit

Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%

2 Plus-values PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodécies Société d'investissement immobilier cotée Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Autres dispositifs

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée X LOOP

Examen de conformité fiscale

Prestitaire de confiance :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Nom et adresse du conseil:

SEFICO NEXIA 65 Avenue Kléber 75016 PARIS

Tél:

Tél:

OGA/OMGA ou Viseur conventionné

Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

Date:

Lieu:

Qualité et nom du signataire:

Signature :

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné :

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES

31122023

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)		

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
CALBA MATHILDE	374	2023	24000				256
RUE ROLLON 76000 ROUEN							
FLICOTEAUX VALERIE	374	2023	9000		2409		
RUE DAMREMONT 75018 PARIS							
FLICOTEAUX NADINE	2						
SQUARE CLIGNANCOURT 75018 PARIS							

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0%	à 15%	à 19%
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus délivrés	

Désignation de la société : SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES

Date de clôture : 31122023

Désignation de la société tête de groupe :

PME au sens communautaire :

Néant

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS DISPENSES DE DECLARATION FISCALE		
Crédit d'impôt	Montant	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
	Dont préfinancement	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-32 du code du travail	3	
Quote-part de crédit d'impôt résultat de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	

II - CREDITS D'IMPÔT AVEC DEPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE		
Crédit d'impôt	Montant	

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
--	--

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT «Autres crédits d'impôts»)

III - CAS PARTICULIERS		
Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant	
Crédit d'impôt au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant	